



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AOÛT 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 29 août 2023 à 20 heures dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 04 juillet 2023
2. Tarifs restauration et garderie scolaire au titre de l'année 2023/2024
3. Convention de collaboration avec le FC des Etangs
4. Acquisition autolaveuse école primaire
5. Approbation du règlement de location des salles
6. Location logement communal : 1C Les Hortensias
7. Recours au centre de gestion : année scolaire 2023/2024
8. Embauche d'un adjoint technique en CDD9
9. Aérogommage et vitrification des portes des église
10. Curage de la mare au Lotissement « Le Parc d'Aubigny »
11. Comité des Fêtes de Saint-Amand
12. Distribution des invitations pour le repas des séniors

Présents : GOULHOT Gilles - NEEL Nelly – LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - CAILLOT Alexis.

Absents excusés et représentés : PELLAN Florence pouvoir à LENOIR Yannick – ROSET Guy pouvoir à LEBOUVIER Jean - DELAFOSSÉ Sandrine pouvoir à BINET Marcel.

Absents excusés : HAMOND Claude.

Absents : GAUTIER Valéry - SALMON Laurent - FOUCHARD Valérie - GRAVE Estelle - HEREL Stéphanie.

Secrétaire de séance : LENOIR Yannick

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 JUILLET 2023.

Le compte rendu de la réunion du mardi 04 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATION 2023/049 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Monsieur le Maire présente le bilan financier relatif à la restauration et la garderie scolaire au titre de l'année 2022/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** des tarifs suivants pour la restauration scolaire et la garderie pour l'année 2023/2024

	Tarifs	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
RESTAURATION SCOLAIRE						
Enfant	4.35 €	17	19	18	1 (PETIT)	1 (CAILLOT)
Enseignant	7.25 €	17	20	20	X	X
Personnel Communal	7.25 €	17	19	18	1 (TAILLEPIED)	1 (BINET Martine)
GARDERIE						
¼ h Matin	0.60 €	17	20	20	X	X
¼ h Après-midi	0.65 €	17	20	20	X	X

3-DELIBERATION 2023/050 – CONVENTION DE COLLABORATION AVEC LE FC DES ETANGS

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention à intervenir avec l'association FC des Etangs au titre de la mise à disposition de la commune d'un intervenant (surveillance restauration scolaire) et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention.
- **Autorise** monsieur le Maire à procéder à sa signature pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

4-DELIBERATION 2023/051 – ACQUISITION AUTOLAVEUSE ECOLE PRIMAIRE

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à l'acquisition d'une autolaveuse sur batterie auprès de la société HDS pour un montant TTC de 3 875,17 €.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer le bon de commande à intervenir.

5-DELIBERATION 2023/052- APPROBATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le nouveau règlement de location des salles.

6-DELIBERATION 2023/053 – LOCATION LOGEMENT COMMUNAL : 1C LES HORTENSIAS

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de louer le logement susvisé à Madame GIRRES Delphine pour un loyer mensuel de 351 € à compter du 1^{er} septembre 2023.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

7-DELIBERATION 2023/054 – RECOURS AU CENTRE DE GESTION : ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter le Centre de Gestion de la Manche à fin de recrutement de deux adjoints techniques (service restaurant et service périscolaire) au titre de l'année scolaire 2023/2024.

Les agents interviendront à raison de 3 heures par jour d'école pour l'un et à raison de 6 heures par semaine d'école pour l'autre.

8-DELIBERATION 2023/055 – EMBAUCHE D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN CDD

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à l'embauche sous contrat d'un adjoint technique pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 à raison de 14,5/35^{ème} annualisé.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

9-DELIBERATION 2023/056 - AEROGOMMAGE ET VITRIFICATION DES PORTES DES EGLISES

Le conseil municipal après avoir entendu monsieur le Maire et pris connaissance du devis proposé par la société « Le Bon Vieux Temps » en vue de l'aérogommage et de la vitrification des portes des églises, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis de 4 040 € TTC proposé par la société « Le Bon Vieux Temps ».
- **Autorise** monsieur le Maire à le signer.

10-DELIBERATION 2023/057 – CURAGE DE LA MARE AUX ABORDS DU LOTISSEMENT « LE FIEF D'AUBIGNY »

Monsieur le Maire informe les membres présents que préalablement à l'aménagement paysager de la parcelle attenante au lotissement « Le Fief d'Aubigny » il y a nécessité de procéder à un curage de la mare avant la mise en valeur de cette dernière. Il détaille le devis reçu de la société BOURDON TP. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le devis de 4 980€ TTC proposé par l'entreprise BOURDON TP.
- **Dit** que l'opération envisagée fera l'objet d'un porter à connaissance auprès de la DDTM de la Manche.

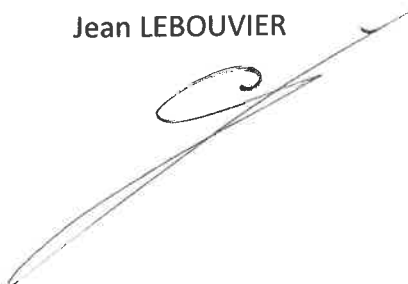
11-COMITE DES FÊTES DE SAINT-AMAND

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Chantal DELANOY de son poste de Présidente du Comité des Fêtes.

12-DISTRIBUTION DES INVITATIONS POUR LE REPAS DES SENIORS

Les conseillers présents se répartissent les invitations à distribuer au titre du repas des séniors.

Le maire,
Jean LEBOUVIER



Le secrétaire de séance,
Yannick LENOIR

